

**ÉVALUATION DES PROJETS DE L'ASSOCIATION LA VOÛTE NUBIENNE (AVN)**  
**APPEL D'OFFRES**  
**Novembre 2018**

**I PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'AVN**

---

Le programme d'AVN s'inscrit dans un contexte marqué par une triple problématique, touchant à des besoins cruciaux et d'ampleur en Afrique sahélienne, qui de surcroît s'intensifient mutuellement : l'habitat, l'insertion professionnelle et l'environnement.

- **Habitat** : L'habitat est précaire pour une majorité de la population des pays d'Afrique sahélienne et plus de 50% de la population sahélienne (100 millions d'habitant·e·s) n'a pas accès à un habitat décent, alors même qu'il s'agit d'un besoin social prioritaire. À cause de la déforestation et de la démographie, le bois et la paille, utilisés traditionnellement pour les toitures, ne sont plus disponibles et les populations n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leurs faibles ressources monétaires pour recourir à la tôle, totalement inadaptée.
- **Emploi et développement entrepreneurial** : Dans les régions où AVN agit, l'agriculture de subsistance emploie 80% de la population active. Or, il s'agit d'un travail saisonnier qui n'occupe les agricultrices et les agriculteurs que de juin à septembre, lors de la saison des pluies. Le reste du temps, les populations se rabattent sur des métiers n'offrant pas de perspectives d'avenir et souvent dangereux, comme l'orpaillage. Face à la nécessité de trouver un travail durable s'ensuit alors un fort exode rural. De nombreux projets sur la formation professionnelle n'ont pas eu les impacts espérés en raison d'une approche trop formalisée dans des centres de formation, et donc loin des besoins de la majorité de la population rurale, pour une grande partie analphabète et évoluant dans des économies informelles. Enfin, les artisans sahéliens manquent, pour la très grande majorité, de capacités entrepreneuriales qui leur permettent, au-delà de la seule acquisition de savoir-faire techniques, de porter et faire croître un projet commercial sur les marchés locaux.
- **Atténuation et adaptation aux changements climatiques** : Les populations des régions du Sahel font face à la disparition des ressources ligneuses traditionnelles, utilisées pour la construction, et à l'augmentation des événements climatiques extrêmes (vents violents, hausse des températures moyennes et extrêmes, etc.). Les tôles habituellement utilisées pour remplacer les charpentes sont polluantes à la fabrication et au transport, et largement inadaptées au climat (manque d'isolation thermique, fragilité face aux aléas climatiques). Pour contribuer à la fois à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation des établissements humains aux nouvelles conditions environnementales, une solution constructive nouvelle doit donc d'une part favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'atténuation de la déforestation et de la désertification du Sahel, et d'autre part être réalisable sans bois ni tôle et offrir aux populations un abri efficace et durable contre la chaleur et les phénomènes climatiques extrêmes sans surconsommation d'énergie (donc sans climatisation).

L'Afrique sahélienne a aujourd'hui besoin d'une solution globale intégrant une technique de construction bas-carbone, adaptée au climat, aux pratiques traditionnelles et aux conditions socio-économiques des populations, ne nécessitant aucun investissement important pour l'outillage et les matériaux, mais un savoir-faire facilement transmissible sur les chantiers et une méthodologie de diffusion à grande échelle par le marché et pour le plus grand nombre. L'importation de solutions exogènes de construction, par le don ou la préfabrication à l'étranger, n'apporte pas une réponse durable aux trois problématiques croisées du continent africain. La démarche d'AVN s'inscrit dans cette réflexion, afin de générer un marché local pour la technique de construction en Voûte Nubienne

(utilisant principalement des briques de terre crues séchées au soleil pour les murs et la toiture, sans coffrage), solution adaptée aux contraintes locales (sociales, environnementales, économiques et culturelles), s'intégrant aux circuits économiques locaux et bénéficiant principalement aux populations locales à faibles revenus, pour permettre leur autonomie.

AVN agit depuis 2000 en ce sens pour définir une méthodologie de diffusion adaptée de la Voûte Nubienne (VN), et depuis 2013 avec la première phase d'un projet subventionnée par l'Agence Française de Développement, dans une dynamique d'amorce de marché pour la solution Voûte Nubienne, afin de la rendre accessible à l'ensemble de la population sahélienne (Phase 1). À partir des résultats de cette première phase, ayant démontré qu'entre l'amorce d'un marché et son autonomisation, une phase intermédiaire de densification et de renforcement était nécessaire, AVN a mis en place à partir de 2015 une deuxième phase permettant d'accélérer la croissance du marché Voûte Nubienne (Phase 2).

Le programme développé par AVN est réparti en trois composantes, articulées de façon à intégrer l'ensemble des parties prenantes de la filière de l'habitat dans la diffusion de la Voûte Nubienne :

- **Un Toit** : cette composante rassemble les activités de l'amorce de marché, visant à sensibiliser les populations locales (client·e·s et apprentis potentiels) et à accompagner la création de marché locaux (mise en relation entre client·e·s et maçons, suivi de la construction et de la formation sur le tas, etc.) ;
- **Un Métier** : premier élément de la densification de marché, cette composante est destinée à renforcer les compétences techniques et entrepreneuriales des acteurs de la filière Voûte Nubienne afin qu'ils puissent développer leur activité sur le marché de l'habitat Voûte Nubienne (apprentis, maçons, entreprises, architectes, bureaux d'étude, expert·e·s techniques, etc.) ;
- **Un Marché** : second élément de la densification de marché, cette composante mobilise et accompagne les acteurs de soutien de la filière (acteurs publics, institutions financières) pour qu'ils s'approprient le concept Voûte Nubienne et l'intègrent à leurs cadres d'action. AVN et ces acteurs développent des outils adaptés (microcrédits, incitations, règlementations, etc.) pour permettre l'intégration de la Voûte Nubienne dans l'environnement institutionnel local.

En 2018, AVN a entamé une réflexion stratégique avec le cabinet Transitions-DD, qui a réalisé en 2016 l'évaluation de fin de parcours du programme AVN au Burkina Faso, Mali et Sénégal, et en 2017 l'évaluation à mi-parcours du programme AVN au Bénin et Ghana. Ce travail a conduit à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique 2019-2030. À partir de septembre 2019, AVN mettra en œuvre une troisième phase visant la modélisation de sa méthodologie de diffusion de la Voûte Nubienne et la transmission de cette méthodologie à des partenaires opérateurs locaux (Phase 3).

## II CONTEXTE DE L'ÉTUDE

---

En vue de la mise en œuvre de la Phase 3, AVN souhaite réaliser une évaluation externe finale de ses deux projets financés par l'Agence Française de Développement :

- « La Voûte Nubienne au Nord du Bénin et du Ghana : renforcement de la filière de l'habitat adapté en Afrique par la diffusion du concept VN et le renforcement de son marché (Un Toit + Un Métier + Un Marché) » de septembre 2015 à août 2019<sup>1</sup>
- « Construire autrement avec les acteurs locaux : pour des bâtiments bas-carbone adaptés et une économie verte au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal » de janvier 2017 à août 2019<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> La note d'initiative ONG est [en ligne ici](#)

<sup>2</sup> La note d'initiative ONG est [en ligne ici](#)

Ces deux projets doivent mobiliser un total de 3 135 762 euros, dont 1 265 000 euros apportés par l'Agence Française de Développement. Une évaluation externe à mi-parcours du projet « La Voûte Nubienne au Nord du Bénin et du Ghana : renforcement de la filière de l'habitat adapté en Afrique par la diffusion du concept VN et le renforcement de son marché (Un Toit + Un Métier + Un Marché) » a eu lieu entre octobre 2017 et février 2018.

### III OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

---

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à réaliser l'évaluation externe finale des deux projets, suivant les critères du Comité d'aide au développement de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité), afin d'en apprécier globalement et de manière indépendante les résultats, en référence aux objectifs visés dans les Notes d'initiative ONG et les conventions de financement et à l'aune de la nouvelle stratégie de diffusion de la Voûte Nubienne mise en place par AVN en septembre 2018<sup>3</sup>.

#### III.1 Questions évaluatives

##### ➤ **Pertinence**

Il s'agira d'apprécier d'une part le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ. Et d'apprécier, d'autre part, comment ce bien fondé a évolué au cours du temps.

Dans ce cadre, sera examinée de manière systématique la correspondance du projet avec :

- Les besoins et les orientations nationales des pays concernés ;
- Les besoins et attentes des bénéficiaires ;
- Les stratégies et interventions des autres parties prenantes (ONG, bailleurs de fonds, collectivités locales, acteurs économiques du secteur de l'habitat, etc.).

##### ➤ **Efficacité**

Il s'agira d'apprécier en premier lieu le taux de réalisation du projet (comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives). Et d'apprécier ensuite le degré d'atteinte des objectifs du projet.

Il s'agira, pour ces deux appréciations, d'une part, de procéder à une analyse des écarts constatés et à une analyse spécifique des freins et des accélérateurs principaux de développement du marché et de l'approche d'AVN, et d'autre part, d'élaborer des propositions permettant de lever ces freins et de démultiplier les effets de l'accélération du marché pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de diffusion de la Voûte Nubienne.

S'agissant d'AVN, les points suivants seront à apprécier spécifiquement :

- Méthodes de formation des personnes ressources de la sensibilisation ;
- Méthodes d'amorce et de densification du marché Voûte Nubienne ;
- Méthodes de formation des maçons et artisans-maçons ;
- Capacités d'implication des partenaires locaux ;
- Méthodes de renforcement des capacités des partenaires locaux ;
- Méthodes de communication et de plaidoyer d'AVN ;
- Capacités techniques et financières d'AVN pour mettre en œuvre un changement d'échelle par la mobilisation de nouveaux fonds ;
- Stratégie d'AVN pour mettre en œuvre un changement d'échelle dans une vision programmatique.

---

<sup>3</sup> [Diffusion de la Voûte Nubienne en Afrique sahélienne : Stratégie, méthodologie et rôles des partenaires](#)

➤ **Efficiences**

L'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part. Il s'agira ici d'apprécier si les ressources du programme dans son ensemble ont été converties en résultats de façon économe.

L'évaluation conduite doit permettre :

- D'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût ;
- D'analyser les éventuels retards et dépassements constatés ;
- D'apprécier si les éventuels écarts entre la croissance des coûts et celle des résultats s'inscrit dans une dynamique d'efficience sur le moyen et long terme ;
- D'analyser le montage financier entre les partenaires de l'action ;
- D'analyser les effets-levier de l'allocation des incitations financières ;
- D'analyser la mise en place de la réorganisation du programme autour de la nouvelle stratégie.

➤ **Impact**

L'impact juge les retombées de l'action sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires. Il s'agira d'apprécier ici les perspectives d'effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée, directement ou non (effets directs et indirects), intentionnellement ou non (effets attendus ou non attendus).

Si possible, l'analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Il s'agira de traiter pour cela l'information pertinente issue des systèmes statistiques existants et du dispositif de suivi du projet. Cette analyse sera toutefois complétée par une appréciation qualitative des impacts dans certains domaines tels que les impacts sur l'égalité femmes-hommes et les impacts institutionnels, culturels, économiques, environnementaux et sociaux par exemple.

➤ **Viabilité**

La durabilité est définie comme la continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Elle est donc assimilée à la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme et à une situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister.

Dans le cadre de l'évaluation en fin de parcours des projets, il s'agira d'examiner ici si les actions déjà mises en œuvre sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions. Il faudra veiller à apprécier la durabilité des structures et institutions soutenues dans le cadre des deux projets mais aussi la durabilité des effets générés par ces projets financés par l'Agence Française de Développement. En particulier, il s'agira d'analyser les conditions de durabilité économique du marché de bâtiments selon la technique Voûte Nubienne.

L'évaluation sera menée de façon à donner un avis sur le déroulement global des deux projets. Cependant, des questions évaluatives spécifiques intéressent particulièrement AVN en vue de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de diffusion de la Voûte Nubienne. Elles devront faire l'objet de recommandations spécifiques à chaque pays d'intervention :

- L'ensemble des indicateurs définis au début des projets sont-ils adaptés à l'évolution et au changement d'échelle du programme ? Les impacts quantitatifs reflètent-ils suffisamment les impacts qualitatifs du programme à long terme ?

- Les thèmes de recherche & développement identifiés dans le cadre des projets sont-ils pertinents et quels seraient les thèmes principaux à retenir pour continuer le travail de recherche & développement dans le cadre d'une amélioration des performances économiques de la filière ?
- Les méthodes et indicateurs qui permettent l'implication et la diversification des parties prenantes ont-ils été suffisamment pris en compte (acteurs institutionnels, acteurs de la filière construction, acteurs de la société civile, etc.) ?
- Le positionnement d'AVN dans la nouvelle stratégie est-il en phase avec la recherche de viabilité du programme ?
- Le modèle économique des incitations financières doit-il évoluer ? Comment ce système d'incitations peut-il être mis en place dans d'autres contextes et amplifié ? Doit-il et peut-il s'institutionnaliser et se pérenniser, et comment ?
- Les enjeux liés au genre ont-ils été suffisamment pris en compte et comment la mise en œuvre de la nouvelle stratégie peut-elle permettre d'augmenter les impacts du programme sur l'égalité femmes-hommes ?

### **III.2 Produits à rendre**

Les livrables de la mission, à transmettre sous format électronique, sont :

- Un document de cadrage de l'évaluation ;
- Un support de présentation des principales conclusions de l'évaluation ;
- Un rapport provisoire de l'évaluation des projets ;
- Un rapport final prenant en compte les remarques faites sur le rapport provisoire et comprenant des recommandations.

### **III.3 Modalités de paiement**

- 30% à la signature du contrat ;
- 30% à la réception du document de cadrage de l'évaluation ;
- 30% à la réception du rapport provisoire ;
- 10% à la réception du rapport final.

### **III.4 Pilotage de l'étude**

Le pilotage de l'étude et le suivi de la prestation seront réalisés par AVN.

## **IV CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

---

L'évaluation devra être réalisée entre février et août 2019 pour une remise du rapport final au plus tard le 5 septembre 2019.

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation inclura notamment une réunion de cadrage à Ganges, des missions de terrain dans des zones de mise en œuvre des projets, une réunion de travail sur les conclusions de l'évaluation à Ganges et une réunion de restitution des conclusions de l'évaluation à Paris, en présence des partenaires concernés par le projet.

Les dates de mission seront également fonction de la disponibilité des différentes parties prenantes, notamment les responsables d'AVN.

## V CANDIDATURES

---

### V.1 Profil des candidat·e·s

Les candidat·e·s doit disposer d'expériences significatives dans les domaines suivants :

- Expérience en matière d'évaluation de projets et de programmes ;
- Expérience en matière de développement ;
- Connaissances et expertises techniques et sectorielles dans les domaines suivants : formation professionnelle en secteur informel et formel, appui au développement de filières de production informelles et formelles, appui au renforcement de capacités des acteurs institutionnels et des opérateurs de développement du Sud, expertise du changement d'échelle et sur les modèles économiques du développement ;
- Expérience dans les pays sahéliens ;
- Expérience des bailleurs de fonds internationaux.

### V.2 Critères de sélection

L'évaluation technique des offres sera effectuée en fonction de leur conformité aux termes de référence et des critères suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| • Compréhension des termes de référence      | 20 points |
| • Méthodologie (pertinence et justification) | 30 points |
| • Qualification et expérience                | 50 points |

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique ( $St$ ). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum de 65 points sur 100.

La proposition financière la moins-disante ( $Fm$ ) recevra un score financier ( $Sf$ ) de 100 points. Les scores financiers ( $Sf$ ) des autres propositions financières seront calculés de la manière suivante :

$$Sf = 100 \times Fm/F$$

$Sf$  étant le score financier,  $Fm$  la proposition la moins-disante et  $F$  le montant de la proposition considérée.

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique ( $St$ ) et financier ( $Sf$ ) combinés après introduction de pondérations ( $T = 0,8$  étant le poids attribué à la Proposition technique et  $P = 0,2$  le poids accordé à la Proposition financière), selon la formule :

$$S = St \times T + Sf \times P$$

### V.3 Proposition technique

**La proposition technique et méthodologique devra inclure les éléments suivants :**

- Compréhension des termes de référence (2 pages maximum) ;
- Méthodologie incluant le calendrier prévisionnel (8 pages maximum)
- Une proposition financière détaillée et n'excédant pas 40 000 euros TTC ;
- Présentation, références et CV ;
- Coordonnées bancaires et numéro d'enregistrement commercial.

**La proposition est à envoyer par courrier électronique à Sébastien Chailleux au plus tard le 9 janvier 2019 : [sebastien.chailleux@lavoutenubienne.org](mailto:sebastien.chailleux@lavoutenubienne.org)**